

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°02/2020

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Excusés :	2
Pouvoirs :	1
Votants :	26

SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Sandrine BRUNET

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Considérant la volonté de nommer quatre conseillers municipaux délégués,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 26 MAI 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 26 MAI 2020

